



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 9 Juillet 2019 et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-neuf et le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, CEBENKA Odile, SIMON Angélique, FOURNIE Sylvie; MM. CHAMPIER Jean-Claude, GONZALEZ Frédéric, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain, Guy HAUSBERG. -----

Excusés : Mme Karine RHONE, MM. Joël GARÇON et BERTRAND Jean-Charles. -----

Absents: Mme Davy YIM THOEK -----

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance

N° : 44-2019

OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie : emprunt auprès du Crédit agricole Centre-est en attente de versement du FCTVA

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la recette inscrite au budget prévisionnel 2019 au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ligne 10222 (R/I) pour 215 614.98€ n'a toujours pas été versée.

Cette somme étant conséquente, l'absence de son versement impacte aujourd'hui la Trésorerie de la commune (dépenses d'investissement > recettes d'investissement).

Afin de maintenir le paiement des factures d'investissement restant à venir, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de Trésorerie d'un montant équivalent à la recette attendue, auprès du Crédit agricole Centre-Est, selon les caractéristiques suivantes :

- Objet : prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA
- Montant : 200 000€ (deux cent mille euros)
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M +0.60%
- Taux plancher : 0.60%
- Frais de dossier : 200€ (deux cent euros)
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais ni indemnité.

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné les documents, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité-des présents, décide de :

CONTRACTER auprès de la caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 200 000€ (deux cent mille euros) selon les modalités énoncées ci-dessus,

TRANSMETTRE tous les documents nécessaires à la Trésorerie de Morestel-Montalieu pour la gestion de cette ligne de Trésorerie,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

N° : 45-2019

OBJET : Achat parcelle de terrain appartenant à Monsieur CLERC Robert – sis « lieu-dit Bourchanin »

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain située « au lieu-dit Bourchanin – Hameau de Quirieu », appartenant à Monsieur CLERC Robert.

Il explique que Monsieur CLERC Robert accepte de vendre à la commune la parcelle cadastrée E 199 – d'une superficie de 2250m², pour un montant forfaitaire de 700€ (sept cent euros).

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°36-2017 en date du 12 septembre 2017 « Convention – Intégration du Site de Quirieu et zones humides du Dauphin (SL229) dans le réseau des Espace Naturels Sensibles (ENS) du Département de l'Isère »

Il informe le Conseil Municipal que cette acquisition est nécessaire afin que la commune respecte les conditions de mise en œuvre d'acquisitions foncières dans le périmètre de l'ENS.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du Conseil Municipal l'engagement des services du Conseil Départemental Isère dans cette démarche et sollicite son concours financier afin de trouver un complément de financement pour la réalisation de cette opération.

<i>Références Cadastreales</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle E N° 199</i>	<i>2250 m²</i>	<i>Zone An</i>

➤ Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée E numéro 199 d'une superficie de 2250 m², pour un montant forfaitaire de 700€ (sept cent euros).

DECIDE de solliciter l'aide du Département de l'Isère dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible du site de Quirieu et des zones humides du Dauphin

DECIDE que la Commune de Bouvesse-Quirieu prendra à sa charge tous les frais relatifs à cette acquisition.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 46-2019

OBJET : Achat parcelle de terrain appartenant à la société VICAT SA – sis « lieu-dit Grand Pré »

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain située « au lieu-dit Grand Pré », appartenant à la société VICAT.

Il explique que la société VICAT accepte de vendre à la commune la parcelle cadastrée AC numéro 114 – d'une superficie de 1590m², pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité d'un arrêt de bus pour les transports scolaires.

<i>Références Cadastres</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle AC N° 114</i>	<i>1590 m²</i>	<i>Zone An</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AC numéro 114 d'une superficie de 1590 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que la Commune de Bouvesse-Quirieu prendra à sa charge tous les frais relatifs à cette acquisition.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 47-2019

OBJET : Achat de Terrain sis « Hameau du Bayard » - Parcelles G 512 et G 513 appartenant à l'Association syndicale – Le Clos du Bayard.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence d'un délaissé de voirie sis « Hameau du Bayard » appartenant à l'Association syndicale - Le clos du Bayard – parcelles cadastrées G 512 et G 513.

L'Association syndicale - Le clos du Bayard - propose de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité de la voie communale longeant cette parcelle.

<i>Références Cadastres</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle G 512</i>	<i>121m²</i>	<i>Zone UB</i>
<i>Parcelle G 513</i>	<i>43 m²</i>	<i>Zone UB</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées G 512 et G 513 d'une superficie de 121 m² et 43 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que cette acquisition se fera par acte administratif.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 48-2019

OBJET : Achat de Terrain sis « Chemin du port – Le Port de Quirieu » - Parcelle E 397 appartenant à Madame DECLÉ Catherine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence d'un délaissé de voirie sis « Chemin du port – Le Port de Quirieu » appartenant à Mme DECLÉ Catherine – parcelle cadastrée E 397.

Mme DECLÉ Catherine propose de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité de la voie communale longeant cette parcelle.

<i>Références Cadastres</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle E 397</i>	<i>193 m²</i>	<i>Zone A</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée E numéro 397 d'une superficie de 197 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que cette acquisition se fera par acte administratif.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 49-2019

OBJET : Achat de Terrain sis « Route du Rolland » - Parcelles AE 669 et AE 672 appartenant à Madame MAYOT épouse BERNARD Elsa.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence d'un délaissé de voirie sis « Route du Rolland » appartenant à Mme MAYOT épouse BERNARD Elsa – parcelles cadastrées AE 669 et AE 672.

Mme MAYOT épouse BERNARD Elsa propose de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité de la voie communale longeant cette parcelle.

<i>Références Cadastres</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle AE 669</i>	<i>31m²</i>	<i>Zone UB</i>
<i>Parcelle AE 672</i>	<i>7m²</i>	<i>Zone UB</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AE numéro 669 et AE numéro 672 d'une superficie de 31 m² et 7 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que cette acquisition se fera par acte administratif.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 50-2019

OBJET : Achat de Terrain sis « Route du Rolland » - Parcelle AE 673 appartenant à Madame MAYOT épouse FRANZINI Mélina.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence d'un délaissé de voirie sis « Route du Rolland » appartenant à Mme MAYOT épouse FRANZINI Mélina – parcelle cadastrée AE 673.

Mme MAYOT épouse FRANZINI Mélina propose de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité de la voie communale longeant cette parcelle.

<i>Références Cadastres</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle AE 673</i>	<i>33 m²</i>	<i>Zone UB</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AE numéro 673 d'une superficie de 33 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que cette acquisition se fera par acte administratif.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 51-2019

OBJET : Achat de Terrain sis « Route du Rolland » - Parcelle AE 668 appartenant à Monsieur MAYOT Stéphane.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence d'un délaissé de voirie sis « Route du Rolland » appartenant à M. MAYOT Stéphane – parcelle cadastrée AE 668. MAYOT Stéphane propose de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité de la voie communale longeant cette parcelle.

<i>Références Cadastreales</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle AE 668</i>	<i>6m²</i>	<i>Zone UB</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AE numéro 668 d'une superficie de 6 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que cette acquisition se fera par acte administratif.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 52-2019

OBJET : Achat de Terrain sis « Hameau de Quirieu – Chemin de Bourchanin » - Parcelles E 423 et E 424 appartenant à Monsieur PRIMAT Yves.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence d'un délaissé de voirie sis « Hameau de Quirieu – Chemin de Bourchanin » appartenant à M. PRIMAT Yves – parcelles cadastrées E 423 et E 424. M. PRIMAT Yves propose de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité de la voie communale longeant cette parcelle.

<i>Références Cadastreales</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle E 423</i>	<i>70 m²</i>	<i>Zone UB</i>
<i>Parcelle E 424</i>	<i>2 m²</i>	<i>Zone UB</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées E 423 et E 424 d'une superficie de 70 m² et 2 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que cette acquisition se fera par acte administratif.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 53-2019

OBJET : Achat de Terrain sis « Hameau de Marlieu – Rue de la Communa » - Parcelle AK 415 appartenant à Madame VERNAY Marie-Claude.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence d'un délaissé de voirie sis « Hameau de Marlieu – Rue de la Communa » appartenant à Mme VERNAY Marie-Claude – parcelle cadastrée AK 415. Mme VERNAY Marie-Claude propose de céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Cette acquisition est intéressante pour la commune afin d'améliorer la sécurité de la voie communale longeant cette parcelle.

<i>Références Cadastres</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zonage au PLU</i>
<i>Parcelle AK 415</i>	<i>24 m²</i>	<i>Zone UB</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AK numéro 415 d'une superficie de 24 m², pour l'euro symbolique.

DECIDE que cette acquisition se fera par acte administratif.

AUTORISE et DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° : 54-2019

OBJET : Création de trois postes – Filière Technique – Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe – Tableau d'avancements de grade 2019.

Vu le tableau des agents promouvables – Filière Technique - Avancements de grade 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Considérant que certains agents titulaires remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} Septembre 2019 et après avis de la Commission Administrative Paritaire :

➤ Deux postes permanents - **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**, à temps complet,

➤ Un poste permanent - **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**, à temps non complet

Afin de permettre l'évolution de carrière de trois agents.

L'exposé de M. le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

CRÉER à compter du 1^{er} Septembre 2019 :

- Deux postes permanents - **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**, à temps complet,
- Un poste permanent - **ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**, à temps non complet

COMPLETER en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ENGAGER une procédure de suppression des trois postes « Adjoint technique territorial » auprès du CDG 38 dès la nomination des agents dans leur nouveau grade,

AFFECTER les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

N° : 55-2019

OBJET : Création d'un poste – Filière Technique – Agent de Maîtrise Principal – Tableau d'avancements de grade 2019.

Vu le tableau des agents promouvables – Filière Technique - Avancements de grade 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Considérant qu'un agent titulaire remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} Septembre 2019 et après avis de la Commission Administrative Paritaire :

- Un poste permanent - **AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**, à temps complet

Afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent.

L'exposé de M. le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

CRÉER à compter du 1^{er} Septembre 2019 :

- Un poste permanent - **AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**, à temps complet

COMPLETER en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ENGAGER une procédure de suppression du poste « Agent de Maîtrise » auprès du CDG 38 dès la nomination de l'agent dans son nouveau grade,

AFFECTER les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

N° : 56-2019

OBJET : Création de deux postes d'ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Considérant que suite à deux départs à la retraite, il est nécessaire d'envisager la création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes permanents à temps complet - **D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES**,

L'exposé de M. le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de **CRÉER** :

➤ Deux postes permanents à temps complet - **D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES**,

COMPLETER en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ENGAGER une procédure de suppression du poste auprès du CDG 38 pour les postes des agents partant à la retraite,

AFFECTER les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur le PLH si l'on a des observations à formuler. Le PLH a été adressé par mail à l'ensemble des membres du conseil Municipal.
- Lors du prochain Conseil Municipal, il sera nécessaire de délibérer sur la tarification des cavurnes

20 ans	30 ans	50 ans
500€	700€	900€

- Compte-rendu de l'attribution du marché « Programme d'assainissement 2019 »
- Compte-rendu des travaux de voirie 2019. Les travaux sont en cours de réalisation.

- RDV avec M. GIRAUD concernant l'achat du hangar agricole par la commune « Hameau du Bayard ».
- Les travaux concernant le très haut débit pour l'installation de la fibre optique sur la commune débuteront dans 8 mois. La fibre arrivera en 2021 chez les administrés.
- L'entreprise VICAT a déposé un Permis de construire pour la construction de serres expérimentales afin de cultiver des algues qui piègent le Co2.
- Pas de coupes de bois cette année.
- Compte-rendu SICTOM par M. GONZALEZ (Evolution nouveau syndicat, harmonisation des taux de TEOM sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné d'ici fin 2020).
- M. Guy HAUSBERG demande la parole pour informer le Conseil Municipal de la dissolution de l'association « Les Amis de Quirieu ». M. HAUBERG demande au Conseil Municipal d'avoir une réflexion sur le devenir du local et sur le matériel appartenant à l'association.
- Prochains Conseils Municipaux : 15 Octobre et 26 Novembre
- Le repas de Noël des employés est fixé au Vendredi 13 décembre.
- La réunion du calendrier des fêtes se déroulera le 24 Septembre à 20H.
- L'ensemble des membres du Conseil Municipal est invité à la cérémonie d'inauguration de l'entreprise GARCON – PEYRONNET à la zone artisanale le 27 Septembre 2019 à 18H.

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 3 Septembre 2019.

**Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER**

Tableau des signatures, ci-dessous :

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER